



Quelles sont mes droits en tant que femme qui n'est plus au domic

Par **fripounette**, le **09/05/2012** à **17:04**

Bonjour, en octobre 2010 hospitalisée pour dépression pendant 3 mois pendant ce temps mr contacte avocat et conditionne enfants à la sortie d'hospitalisation sous conditions de ne pas retourner au domicile mr débloque pel pour partager mais le garde entièrement mr ne veut pas que les enfants reviennent vers moi et les conditionnent à sa façon s'en occupent plus qu'avant et leurs offrent tout ce qu'ils veulent et font n'importe quoi du style de venir me cambrioler chez moi habités jusqu'au mois d'août dans un chalet sans avoir récupéré quoique qu'en soit au domicile car mr a changé les serrures donc appel à un huissier pour récupérer quelques vêtements paie les crédits du ménage et lui maison ne loue un loyer actuellement procédure entamée mais mr traîne et obtient garde enfants à la conciliation (enfants de 13 et 16 ans) et donc mise à disposition de la mère pour enfants selon les bons vouloirs de ceux ci et de mr décision de non-conciliation mr demande garde maison à titre gratuit sans indemnité + pension alimentaire net mets le + jeune en internat l'année prochaine travaille en 2 huites et donc pas disponible pour activités et devoirs de valentin (13 ans) monsieur a une compagne qui depuis peu habite le domicile j'ai reçu l'assignation et cela passe le 24-05 mais j'ai demandé à mon avocat net là c'est le monde du silence mr ne pas s'inquiétait mais actuellement rien n'est bien défini et je suis toujours à la disposition de mr financièrement c'est le calvaire (1400€ de salaire 418 de loyer 100 edf plus crédit voiture achetée en commun qui est épave à ce jour mais que j'en paie toujours + environ 300€ de crédit en commun) j'ai besoin que l'on me conseille sur ce que j'ai droit enfant et biens et crédits cordialement